

REGLEMENT TRAIL DE PANTEGNIES 05 MAI 2019

Organisation **TER-X-Three**

02 résidence Les Tournelles 59138 VIEUX MESNIL

Tel / 0613573847

EPREUVES:

TRAIL 12KM : Départ Rue Rayage du Milieu à Pont sur Sambre – circuit dans la Réserve naturelle régionale de Pantegnies.

TRAIL 8KM : Départ Rue Rayage du Milieu à Pont sur Sambre – circuit dans la Réserve naturelle régionale de Pantegnies.

MARCHE RANDO 8KM : Départ Rue Rayage du Milieu à Pont sur Sambre – circuit dans la Réserve naturelle régionale de Pantegnies.

Les épreuves sont autorisés à partir de la catégorie Cadet année 2002/2003

DEPART : l heure de départ est prévue à 10H00 pour toutes les courses : Trail 12km et 8km et la Marche rando

Classement chronométré pour les Trails

REMISE DES DOSSARDS :

Le vendredi 03 MAI 2019 chez notre partenaire Décathlon Hautmont de 18H à 19h30

Le dimanche 05 MAI 2019 sur le site du Départ sous chapiteau de 8H00 à 9H30

REGLEMENTATION HORS STADE DE LA FFA :

Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou un pass running, délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FFTRI, également valable le jour de la course.

Je joins une copie de ma licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant au moins d'un an à la date de la compétition ou sa copie.

Je joins une copie de ma licence délivré par l'UNSS ou l'UGSEL en cours de validité à la date de la manifestation si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.

Je joins pour les non-licenciés un certificat médical datant au moins d'un an avec la mention (sport en compétition ou athlétisme en compétition ou course à pied en compétition)

CONDITIONS :

Dossier complet obligatoire : fiche d'inscription , licence sportive ou certificat médical autorisant la course à pied en compétition datant de moins de 1 An.

ACCEPTATION DU REGLEMENT :

Tout coureur vu entrain de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié.

Vous devez garder vos déchets, des poubelles seront disposées tout proche des ravitaillements et doivent impérativement être utilisées. Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement disqualifié.

Il est impératif de suivre les chemins qui sont balisés sans couper.

ANNULATION D UNE INSCRIPTION :

Toute annulation d'inscription doit impérativement être faite soit par mail ou par courrier.

Toute annulation entraîne 3euros de frais de dossier. Après le 26 Avril 2019 aucun remboursement sera effectué. Aucun échange de dossard est possible.

DOSSARDS :

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité.

Le dossard doit se porter sur le devant et doit être visible en permanence et pendant toute la course.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

Une assistance de protection civile sera présente lors de la manifestation.

LE PARCOURS :

Les chemins sont accidentés et techniques et sont balisés pour éviter tout erreur de parcours.

POSTE DE RAVITAILLEMENT :

Un poste de ravitaillement sera installé à mi-parcours ainsi qu'a l'arrivée.

CONTROLE ANTI-DOPAGE :

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle anti-dopage à l'arrivée de l'épreuve.

Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et impérativement signalé à la Fédération d'appartenance du coureur.

RECLAMATIONS :

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

ANNULLATION DE LA COURSE :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours. Toute décision sera prise par un jury réunissant le Directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité.

ASSURANCE :

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une assurance de cette sorte peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès d'une Fédération Française sportive.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Un tirage au sort sera effectué à la fin de l'épreuve, divers lots seront distribués entre les participants des Trails et de la Marche rando.

DROIT A L'IMAGE :

J' autorise les organisateurs à utiliser les photos ou films de cet événement et sur lequel je figurerai.

COMPORTEMENT :

Pas de tricherie

Respecter : les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir
 les autres participants
 la population locale qui accueille la manifestation

LE RESPECT DE LA NATURE :

Respecter la faune, la flore, ne rien jeter sur le sol